

Fiche d'Inscription
Badminton et Crossminton



Saison 2020/2021

Dossier d'inscription :

Tout dossier n'ont rendu avec toutes les pièces se fera refusé. Ci-dessous la liste des pièces obligatoires :

- **Une photo :** Le nom, le prénom et la date de naissance devront figurer aux dos de celle-ci.
- **La Feuille d'inscription :** A compléter et à signer.
- **La fiche d'autorisation pour les mineurs :** A compléter et à signer.
- **Un Certificat médical :** A faire parvenir au même moment que la feuille d'inscription. (Au vue de la crise sanitaire, nous rendrons celui-ci obligatoire pour la licence 2020/2021. Les certificats devront avoir été fait à partir du 15 juin à minima.
- **Le règlement :** Un chèque à l'ordre du Badminton Club du Pays de Guer ou par virement lors de la prise de licence via le site du club.

Tout dossier qui ne sera pas complet ne sera pas pris en compte.

Il devront être remis sur un créneau d'entraînement jusqu'au jeudi 9 juillet 2020 ou lors des portes ouvertes de l'association.

La reprise des créneaux de badminton reprendrons à partir de la première semaine d'Août pour les adultes et pour les jeunes à partir de la troisième semaine d'Août.

Créneau où pourront être remis également les dossier d'admission.

Il sera possible concernant les 3 dernières semaines de juillet de faire parvenir les dossiers complets par courriers.

Informations importantes, tous le adhérents de la saison 2019/2020 se feront automatiquement voir attribué une remise de 5€ pour leur inscriptions pour la saison 2020/2021 au vue de la saison en cours qui n'as pas été complète.

Tarifcation pour la saison 20202021 :

Nous attirons votre attention sur le faite que le moment où sera rendu votre inscription déterminera le prix de celle-ci.

En voici la grille ci-dessous :

Licence Jeune de 2 à 17 ans rendu jusqu'au 31 juillet :	65€
Licence Jeune de 2 à 17 ans rendu après le 31 juillet :	75€
Licence Adulte rendu jusqu'au 31 juillet :	75€
Licence Adulte rendu après le 31 juillet :	85€

N'oubliez pas la réduction de 5€ pour les licenciés de la saison 2019/2020.

Nous renouvelons l'opération "Parrainage gagnant", le licencié parrainant un nouveau licencié se fera attribuer une remise de 10€ sur sa licence.

Si le parrain et le parrainer sont toujours présent la saison suivante, le parrain et le parainer bénéficieront une remise de 5€ sur sa licence.

Exemple : un enfant peut être le parrain d'un parent ou d'un copain. Un adulte peut être le parrain de son enfant ou d'un ami ou membre de sa famille (il est bien sûrs entendu pour tous nouvelle licence).

Le Badminton Club du Pays de Guer sera présent au forum des associations si celui-ci se tient début septembre.

N'oubliez pas que si vous avez des questions n'hésitez pas à les posez sur la page facebook. Les membres de la commission communication prendront le temps d'y répondre avec plaisir.

Chaque année nous sommes à la recherche également de bénévoles pour accompagner les jeunes en compétition ou aider notre entraîneur lors de ses créneaux tout au long de l'année.

Nous prendront le temps de vous former et de vous accompagner dans ce bénévolat.